

## PLAN DE PROTECTION - COVID-19

### PASSEPORT VACANCES DE VEVEY & ENVIRONS

#### 1. Les participants

- Les enfants vulnérables ou en contact avec des personnes vulnérables dans leur cercle privé, les enfants ayant été en contact avec une personne infectée moins de 2 semaines avant le début de l'activité et les enfants présentant des symptômes ou ayant un test positif ne participent pas à l'activité.
- Les enfants de 12 ans et plus portent un masque. Les plus jeunes ont également cette possibilité.  
Le port du masque pourra être demandé de cas en cas en fonction des exigences de certains de nos responsables d'activité.
- Chaque participant(e) se lave les mains ou se les désinfecte, avec un gel hydroalcoolique amené par ses soins, à son arrivée sur le lieu de l'activité.
- Les gestes barrières en vigueur sont expliqués aux participants en début d'activité et leur sont rappelés régulièrement.
- Le participant garde ses affaires dans son sac pour éviter tout mélange entre participants.
- S'il y a un pique-nique, chaque participant se lavera les mains avant et après avoir mangé. Ils ont chacun leur repas et aucun échange n'est possible avec un autre enfant.

#### 2. Les responsables d'activités, les bénévoles

- Les personnes vulnérables ou en contact avec des personnes vulnérables dans leur cercle privé, les personnes ayant été en contact avec une personne infectée moins de 2 semaines avant le début de l'activité et les personnes présentant des symptômes ou ayant un test positif n'encadrent pas l'activité.
- Chaque personne se lave les mains ou se les désinfecte, avec un gel hydroalcoolique amené par ses soins, à son arrivée sur le lieu de l'activité.
- Le port du masque est obligatoire.
- Les gestes barrières en vigueur sont respectés. La distance minimale entre adultes est de 1,5 m. Il est préférable que cette distance puisse être également maintenue avec les participants.

### 3. Lien avec les parents

- Un seul parent se présente à l'arrivée et au départ du participant.
- Les parents ne rentrent pas dans le lieu de l'activité. Le cas échéant, les recommandations et les mesures en vigueur du lieu sont respectées.
- La distance minimale entre adultes est de 1,5m, le cas échéant le port du masque est obligatoire.

### 4. Nombre de participants par activité

- Les activités avec un nombre de participants réduits seront privilégiées.

### 5. Traçabilité

- L'identité de chaque participant est connue. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées durant deux semaines après la fin de l'activité.
- Les identités de chaque responsable d'activité, de chaque encadrant et des bénévoles sont connues. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées durant deux semaines après la fin de l'activité.

### 6. Locaux utilisés

- Les recommandations et les mesures en vigueur du lieu sont respectées.
- Les locaux sont aérés, nettoyés et désinfectés (tables, chaises, poignées) entre deux activités dans un même lieu.

### 7. Règles d'hygiène

- Dans la mesure du possible, chaque participant et accompagnant se lave les mains régulièrement, le cas échéant se désinfecte les mains avec du gel hydroalcoolique.

### 8. Personnes malades

- En cas de symptômes survenant dans les 48 heures après l'activité ou de test positif, toute personne ayant participé à cette activité est dans l'obligation de transmettre au Passeport Vacances cette information.

Fait à Vevey, le 4 novembre 2020

Source : GLAJVaud - Groupe de liaison des activités de jeunesse pour le canton de Vaud